

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194574-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À SAINT-
QUENTIN-EN-YVELINES POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT
DESTINÉ À ACCUEILLIR UN INCUBATEUR-ACCÉLÉRATEUR**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-CÉLIE GUILLAUME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, notamment sa mesure 1-1, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 73 ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du 21 mai 2015 portant acquisition du bâtiment situé 9 avenue du Centre à Guyancourt pour y développer le projet SQY CUB.

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du 13 avril 2016 autorisant le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tous financeurs dans le cadre des travaux ;

Vu l'accord de commencement anticipé des travaux approuvé par le Département par courrier du 7 juillet 2016 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant l'intérêt pour le Département des Yvelines de développer un incubateur-accélérateur permettant la création et l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant que ce projet contribue à l'attractivité et s'intègre dans une démarche de développement économique cohérente et adaptée aux besoins du territoire,

Considérant l'intérêt du Département à voir se développer un lieu d'innovation en synergie avec les partenaires économiques, académiques et institutionnels du campus international Paris-Versailles-Saclay.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à SQY, une subvention maximale de 78 472 euros pour la réhabilitation du bâtiment situé 8 avenue du Centre à Guyancourt, qui est destiné à accueillir un incubateur dans le cadre du projet SQY CUB.

Autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer la convention (annexe 1) et tous avenants éventuels.

Rappelle que la subvention fera l'objet d'un seul versement à l'achèvement du projet.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 204, article 20414 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À SAINT- QUENTIN-EN-YVELINES POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT DESTINÉ À ACCUEILLIR UN INCUBATEUR-ACCÉLÉRATEUR

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.